

Conditions générales

Location des tipis



Domaine du Vierre
674, chemin du Moulin du Vierre
42630 Saint Victor sur Rhins
06 19 64 75 72

Article 1 – DURÉE DU SÉJOUR

Le CLIENT signataire du présent contrat conclu pour la durée indiquée sur ce dernier ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

Article 2 – CONCLUSION DU CONTRAT

La réservation devient effective dès lors que le CLIENT aura fait parvenir :

- L'exemplaire du contrat daté et signé
- Les présentes conditions générales de location lues, approuvées, et signées
- Un chèque d'acompte de 30 % du montant total du prix de la location hors options (prix indiqué sur le contrat)
- Un chèque du solde de la location (hors options)
- Un chèque de caution de 600 € qui est à agraffer au contrat. Il sera retourné après le séjour déduction faite des dommages éventuels.

L'acompte sera encaissé à réception, le solde sera encaissé à l'issue du séjour.

La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier, même partiellement, à des tiers.

Le nombre de personnes logeant sur le site et bénéficiant de ses installations ne peut pas être supérieur au nombre inscrit sur le contrat, le PROPRIÉTAIRE se réserve le droit de refuser toute personne extérieure à la location.

Toute infraction à ce dernier alinéa sera susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du CLIENT, le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire.

Article 3 – ANNULATION PAR LE CLIENT

Toute annulation doit être notifiée par écrit au propriétaire qui disposera à nouveau de la location. L'intégralité de la somme correspondant au tarif (hors options) reste due à titre d'indemnité et le chèque de solde sera encaissé. Le CLIENT ne pourra en aucun cas prétendre avoir droit à une autre date en compensation. Une assurance annulation pourra être souscrite par le CLIENT à son initiative. En cas de non-présentation du CLIENT à la date d'arrivée prévue au contrat ou de séjour écourté, le montant de la location reste acquis au propriétaire.

Il ne sera procédé à aucun remboursement et le propriétaire peut disposer de la location.

Article 4 – ANNULATION PAR LE PROPRIÉTAIRE

Le PROPRIÉTAIRE reverse au CLIENT les sommes perçues.

Article 5 – UTILISATION DES LIEUX

Le CLIENT devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux.

- Il est formellement interdit de fumer à l'intérieur des tipis et des espaces communs (Décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006)
- Les espaces verts sont à votre disposition, les véhicules y sont interdits, ne jeter ni mégots ni papiers ou autres déchets
- Nous déclinons toute responsabilité en cas d'accident lié à l'utilisation des matériels ou jouets présents sur le site tels que balançoires, trampolines, ping-pong, badminton, espace jeux... De façon générale, les enfants seront sous la surveillance et la responsabilité exclusive des parents ou des adultes qui les accompagnent.
- Les jeux de ballons sont INTERDITS sur le site sauf ballon mousse.

Article 6 – ASSURANCES

Le CLIENT s'engage à souscrire préalablement à l'événement toutes les assurances nécessaires à la couverture de tous les dommages causés aux éléments mobiliers et immobiliers loués et contre tous les dommages causés ou subis par ses invités, ses ayants droits et leurs biens. Le PROPRIÉTAIRE se réserve le droit de ne pas accepter un CLIENT qui ne pourrait justifier d'une telle assurance.

Article 7 – MÉNAGE

Le camp de tipis est mis à disposition ménage entièrement fait et le ménage du bloc sanitaire est intégré dans le coût de la location.

Restent à la charge du CLIENT :

- Le rangement des tipis (les couvertures sont à replier)
- Le rangement et nettoyage du mobilier (tables en particulier) et de la vaisselle
- Le nettoyage de l'électroménager utilisé : gazinière et frigos, les frigos seront vidés et débranchés
- Le nettoyage du barbecue utilisé : les cendres seront vidées dans un seau mis à disposition et les grilles seront nettoyées (brosses fournies)
- La gestion des déchets (poubelles des tipis et espaces communs) : ordures ménagères et recyclables.

Article 8 - ANIMAUX

Pour des raisons de sécurité envers les animaux déjà présents sur le site, les chiens ne sont pas admis sur le domaine.

Les chevaux accueillis sur le site sont sous l'entière responsabilité de leurs propriétaires et doivent obligatoirement être couverts par une assurance de responsabilité civile ; nous déclinons toute responsabilité en cas de maladie ou d'accident survenu sur le site. Les parcs et clôtures existants pourront être utilisés par les propriétaires à leurs risques et périls.

Article 9 – MUSIQUE ET FOND SONORE

Les sonos sont interdites sur le camp. Le fond sonore doit être raisonnable, il ne doit en aucun cas perturber le sommeil des autres clients. Pour le respect de tous, il est souhaitable que le fond sonore passe en sourdine après 1 heure du matin.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de location.

Date et signature du contrat, précédé de la mention « lu et approuvé »